

Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 057-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.82

Déposée le : 18.03.2021

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : Les Verts (von Wattenwyl, Tramelan) (porte-parole)
Imboden (Bern, Les Verts)
Vanoni (Zollikofen, Les Verts)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 1042/2021 du 8 septembre 2021
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Rejet**

Programme d'impulsion pour le renforcement d'une économie et d'une société résilientes

Le Conseil-exécutif est chargé de développer un programme d'impulsion :

1. dans les énergies renouvelables,
2. dans la sauvegarde et la préservation de la biodiversité,
3. dans la transformation durable de l'économie.

Développement :

Outre la gestion actuelle de la pandémie, il faut à présent poser les jalons de l'avenir. La pandémie de coronavirus a montré sans ménagement la vulnérabilité de notre économie. Nous devons promouvoir la transformation sociale et écologique de l'économie et de la société. Face à l'augmentation des inégalités économiques et à la crise climatique non résolue, le canton de Berne doit sortir plus durable et social de cette pandémie. De nombreux Etats (par exemple l'Allemagne) ont adopté des programmes de relance et d'impulsion ambitieux qui tiennent compte de la transformation écologique. Ces programmes ont un impact sur l'emploi et accélèrent la transformation vers une économie circulaire, durable qui respecte les limites des possibilités de la planète. Les mesures prises jusqu'à présent par la Confédération et le canton de Berne se concentrent en grande partie sur le maintien des structures ou sur l'amortissement des économies.

Agir dans l'intérêt de la génération actuelle et non seulement des générations futures.

Il nous faut démontrer que les transformations dont nous avons besoin, pour le bien des générations futures, peuvent d'ores et déjà produire un effet positif sur l'économie, l'industrie et la politique d'aujourd'hui.

Parler d'investissements rentables plutôt que de coûts élevés.

La protection de l'environnement ne doit pas être perçue comme coûteuse. En raison des besoins en produits et procédés plus respectueux de l'environnement, la lutte contre le changement climatique permet d'ouvrir de nouveaux marchés industriels, favorisant la croissance économique, les créations d'emplois et la réalisation de profits.

Différentes approches sont possibles pour le financement du programme d'impulsion. Le Conseil-exécutif examinera en particulier dans quelle mesure, à moyen terme, les réserves de la Banque nationale peuvent être utilisées pour des investissements durables des cantons.

Le Conseil-exécutif est donc chargé de lancer, en collaboration avec les municipalités, les entreprises, les universités et les hautes écoles, un programme d'impulsion ambitieux dans les domaines de l'énergie et de la biodiversité :

Mise en œuvre rapide de la stratégie énergétique nationale pour 2050 et la mise à jour de la stratégie énergétique cantonale 2006.

Afin d'avoir un effet immédiat, on se concentrera sur des mesures dans le domaine de la rénovation des bâtiments, notamment par le biais de contributions aux subventions pour le programme des bâtiments, le développement de régions à énergie positive, le développement massif des énergies renouvelables, en particulier de l'énergie solaire, des solutions autour du stockage et l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Mise en œuvre rapide de la stratégie en faveur de la biodiversité, respect du Vivant.

Afin d'avoir un effet immédiat, l'accent sera mis sur les mesures d'urgence prêtes à être appliquées, élaborées dans le cadre du plan de stratégie en faveur de la biodiversité, notamment en utilisant les synergies entre l'agriculture et les forêts, les habitats naturels, urbains et le réseau routier. Promouvoir une forte protection des écosystèmes fragiles (marais, tourbières, zones alluviales, prairies sèches), des espèces rares, l'utilisation et la valorisation du bois de nos forêts sont des pistes à suivre. La sauvegarde et la création d'emplois à moyen et long terme dans le canton de Berne est au centre de ce programme. L'accent doit être mis sur les mesures qui apportent des réponses durables aux changements structurels et soutiennent la transition numérique qui fragilise certains emplois.

Réponse du Conseil-exécutif

L'importance et l'urgence des défis mondiaux dans le domaine de la politique climatique et environnementale sont un peu passées à l'arrière-plan l'an dernier du fait de la pandémie de coronavirus. Le Conseil-exécutif est toutefois conscient qu'il reste indispensable d'agir dans ces domaines et soutient la mise en œuvre des mesures visant un système économique et sociétal durable. Le développement durable est également la ligne directrice sur laquelle se base le programme gouvernemental de législature actuel¹. Il comporte trois piliers : le développement de l'économie, l'épanouissement de la société et la préservation des ressources naturelles. Le développement durable a pour but premier de maintenir et d'améliorer la qualité de vie des habitants et des habitantes. Mais il vise aussi à renforcer la cohésion sociale du canton et à lui conférer une plus grande liberté d'action grâce à une autonomie accrue sur les plans économique et financier.

Le Conseil-exécutif reste cependant sceptique vis-à-vis d'un programme d'impulsion compris dans le sens d'un plan de relance. D'une part, il existe déjà plusieurs programmes et instruments cantonaux et nationaux dans les domaines mentionnés (voir ci-dessous). D'autre part, les crises passées ont montré

¹ Programme gouvernemental de législature 2019-2022 – Engagement 2030

que les plans de relance publics ne sont pas adaptés pour générer des effets économiques positifs durables². Cela est notamment dû au fait que l'économie suisse ouverte est fortement dépendante de la demande étrangère et que celle-ci ne peut quasiment pas être influencée en Suisse par des mesures publiques. Les investissements publics dans les infrastructures (p. ex. dans le développement des énergies renouvelables) ne fonctionnent en général pas dans les branches touchées par la crise et entraînent d'importants effets d'aubaine. A cela s'ajoute le fait que leur impact ne se fait sentir qu'avec du retard et a donc la plupart du temps même des effets procycliques, ce qui signifie que les plans de relance ne compensent pas la perte des commandes issues du secteur privé, mais, qu'en raison des retards, ils ne sont même initiés qu'une fois la demande privée déjà relancée.

La pandémie de coronavirus a certes eu des répercussions exceptionnelles sur l'économie et le marché du travail. Les stabilisateurs automatiques existants (notamment l'assurance-chômage et l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail) et les instruments de soutien supplémentaire créés à cette occasion (notamment crédits COVID-19, allocations pour perte de gain COVID-19, mesures de soutien immédiat du canton de Berne au printemps 2020, programme d'aide aux cas de rigueur en 2021) ont cependant permis et permettent encore de limiter ces effets négatifs, du moins partiellement. Etant donné que la conjoncture économique (inter-)nationale était globalement bonne avant la pandémie de coronavirus, on peut s'attendre à ce que l'économie et la situation sur le marché du travail se redressent rapidement grâce aux effets de rattrapage.

Concernant les domaines mentionnés dans la motion, le Conseil-exécutif renvoie aux programmes suivants déjà en cours :

Point 1 :

Dans le domaine des énergies renouvelables, il existe déjà plusieurs programmes et projets initiés et en partie cofinancés par la Confédération. Un programme d'impulsion dans le sens de la motion est déjà disponible. Le programme cantonal d'encouragement pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique³ couvre déjà les mesures citées. Il offre la base et les processus nécessaires pour poursuivre le développement.

Le projet de renforcement de l'efficacité énergétique et climatique dans l'agriculture a également bien avancé et peut contribuer de manière non négligeable à l'atteinte des objectifs dans le domaine de l'agriculture, qui est important pour différents aspects du développement durable.

Le Conseil-exécutif ne considère pas qu'il soit prioritaire de mettre à jour la stratégie énergétique cantonale de 2006. Les principes et les objectifs de cette stratégie restent d'actualité et les mesures sont contrôlées et complétées régulièrement⁴.

Point 2 :

Dans le domaine de la préservation et de la promotion de la biodiversité, plusieurs instruments sont également déjà disponibles et on peut s'attendre à des évolutions supplémentaires : la révision de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) en tant que contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité) », la révision à venir de la loi cantonale sur la protection de la nature, l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie Biodiversité en forêt 2030 et la mise en œuvre du plan sectoriel Biodiversité permettront de créer les conditions cadres et les bases nécessaires pour pouvoir mieux garantir la sauvegarde et la préservation de la diversité biologique. Le financement (à long terme) sera déterminant pour l'implémentation de ces instruments. Il faut également garantir que les spécialistes nécessaires à la mise en œuvre des mesures concrètes soient disponibles. Il reste du travail à faire dans ce domaine.

² Voir à ce sujet le rapport du Contrôle fédéral des finances (CDF) publié en mai 2012 : Les mesures conjoncturelles de la Confédération 2008 – 2010 Evaluation de la conception et de la mise en œuvre des mesures de stabilisation conjoncturelle (seul le résumé est disponible en français) ainsi que le rapport du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) sur les mesures de stabilisation 2009-2010 publié le 15 mai 2012.

³ Lien vers le programme cantonal d'encouragement pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique

⁴ Voir à ce sujet le rapport du Conseil-exécutif du 12 août 2020 : Rapport sur la mise en œuvre de la stratégie et sur les effets des mesures 2015-2019 ainsi que sur les nouvelles mesures 2020 – 2023

Avec notamment l'Institut für Pflanzenwissenschaften de l'Université et la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) de la Haute école bernoise, le canton de Berne dispose de centres de compétences importants sur le plan national et international pour la recherche ainsi que pour la formation et le perfectionnement de spécialistes dans le domaine de la biodiversité. Ceux-ci postulent avec succès pour obtenir des financements de recherche octroyés par projet et qui ne sont pas organisés au niveau cantonal, mais à juste titre aux niveaux national et international. Dans ce cadre, le canton de Berne a pour rôle de garantir un financement de base stable et fiable, ainsi qu'une infrastructure suffisante pour ses hautes écoles. Un programme d'impulsion supplémentaire n'est cependant ni nécessaire ni judicieux.

Point 3 :

L'un des objectifs stratégiques⁵ du programme de législature mentionné plus haut est une économie axée sur la durabilité et la préservation des ressources. Concrètement, la prospérité sociale et économique doit pouvoir être conciliée avec une utilisation durable des ressources naturelles.

Le passage à une économie circulaire durable et à l'utilisation des opportunités qui y sont liées ne peut pas être atteint par un programme d'impulsion aux niveaux cantonal ou national. C'est pourquoi le canton de Berne s'engage, dans le cadre de ses possibilités, pour parvenir à cet objectif grâce à des projets concrets, à des possibilités d'encouragement existantes ainsi qu'à une contribution à la recherche et à l'innovation. Il promeut des projets et des applications de technologies énergétiques et environnementales durables et soutient les centres de recherche et de compétences d'importance nationale et internationale (p. ex. Wyss Academy for Nature à l'Université de Berne). Les possibilités d'encouragement de la Promotion économique du canton de Berne sont également examinées actuellement en vue d'une extension aux projets d'innovation de l'économie circulaire. La Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement examinera en outre de manière générale s'il est possible de renforcer l'économie circulaire dans le canton de Berne et si oui, selon quelles modalités.

En résumé, le Conseil-exécutif conclut que des programmes et instruments déjà pleinement développés sont disponibles dans les domaines abordés dans la motion. Ces instruments sont complétés régulièrement et orientés sur de nouveaux défis et objectifs. Un programme d'impulsion supplémentaire général pour ces domaines entraînerait un travail de coordination considérable et inutile, et n'apporterait du point de vue du Conseil-exécutif aucun avantage concret supplémentaire. D'éventuelles adaptations et concrétisations doivent être effectuées dans le cadre des programmes et projets existants. Ce sera le meilleur moyen pour obtenir un effet rapide et ciblé. Le Conseil-exécutif partage certes l'avis des auteurs de la motion sur le fond, mais se prononce contre le programme d'impulsion demandé dans le sens d'un plan de relance et propose donc de rejeter la motion.

Destinataire

– Grand Conseil

⁵ Objectif 5 | Le canton de Berne crée de bonnes conditions générales pour les technologies d'avenir et le développement durable.